

SEANCE DU 7 MARS 2022

Séance du sept mars deux mille vingt-deux à dix-huit heure trente minute

Etaient présents :

Mmes FERCIOT, GIRARD, MAUSSE, PISANI, THIERY, POIROT, RODOZ
MM. BINDNER, DORIOT, JOURDAIN, LEHMANN, CEHINGER, POURCELOT, RICHE, SALESIANI, VALDENNAIRE, TIROLE

Etaient absents excusés :

Mmes CARON-LAGNACH, COMTE,

Président de séance : Marc TIROLE, Maire

Secrétaire de séance : Pascal BINDNER

Date convocation : 02/03/2022

1. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC D'UN DOSSIER PRESENTANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLU - DCM 01-03-2022

Pour rappel, la présente modification simplifiée vise à :

- modifier la hauteur des constructions en zones UY et UY1 du PLU en vigueur en la portant de 8 à 15 mètres,
- supprimer la notion de nombre minimal de places de stationnement et permettre leur dimensionnement en rapport avec la nature, la fonction et la localisation des constructions envisagées dans les zones UY et UY1.

Les modalités de la mise à disposition sont précisées par le Conseil municipal et portées à la connaissance du public :

Le projet de modification est consultable pendant un mois **du vendredi 1er avril au lundi 2 mai 2022** aux heures d'ouverture habituelles de la mairie. Ce dossier sera, en outre, notifié aux personnes publiques associées qui pourront formuler leur avis.

Vote : Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal : Approuve les modalités de mise à disposition au public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU.

2. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE – RUE DE BEAUCOURT – TRANCHE 2 DCM 02-03-2022

L'estimation du coût global de l'opération s'élève à 248 750,00 € TTC (SYDED : 93 150,00 € T.T.C et **PARTICIPATION COMMUNALE : 150 875,00 € T.T.C**).

Vote : le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés : S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité Autorise le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SYDED relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ainsi que la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3. FINANCES : GARANTIE DES PRETS CDC NEOLIA - DCM 03-03-2022

La société NEOLIA a entrepris la réhabilitation énergétique des bâtiments A et C, ainsi que l'embellissement des façades du bâtiment B sis 21/23 Grande Rue. Ce programme est financé par des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations de Besançon. Ces prêts devant être cautionnés par une collectivité locale, la commune de Dampierre les Bois est sollicitée **pour obtenir au préalable, un accord de principe.**

Vote : le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents donne dans un 1^{er} temps un accord de principe à la demande de garantie des prêts. La validation interviendra ultérieurement dès que l'ensemble des éléments financiers auront été communiqués et présentés au Conseil municipal.

4. FINANCES : ACHAT D'UNE LICENCE IV - DCM 04-03-2022

La SCI La Barrière Blanche représentée par M. FERCIOT Frédéric, ayant son siège social 5 rue de Bereau à Allenjoie, propose de vendre la LICENCE IV dont elle est propriétaire à la commune de Dampierre les Bois, moyennant la somme de 5 000,00 €.

Vote : le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- Accepte d'acheter la LICENCE IV pour le compte de la commune à la SCI La Barrière Blanche, moyennant la somme de 5000,00 €

- Autorise le Maire à prendre attache avec l'étude de Maître Ferry, sise avenue Jean Jaurès à Audincourt, pour la rédaction de l'acte de vente. S'engage remplir les formalités administratives nécessaires à la bonne utilisation de cette licence.

5. SUBVENTION ECOLE PRIMAIRE VOYAGE PARIS - DCM 05-03-2022

Madame Strubel, enseignante de la classe de CM2 de l'école élémentaire a le projet d'emmenner ses élèves à Paris pour 2 jours au mois d'avril. Elle a présenté le programme des visites ainsi que le plan de financement pour cette sortie. Elle sollicite le Conseil municipal pour l'octroi d'une subvention qui permettra d'acheter les billets de train dont le montant s'élève à 1005,00 € pour 20 élèves et 4 adultes.

Vote : Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Décide d'octroyer une subvention de 1005,00 € pour financer l'achat des billets de train,
- Cette somme sera versée sur le compte de la coopérative scolaire de l'école élémentaire.

6. FINANCES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CROIX ROUGE – SOLIDARITE UKRAINE - DCM 06-03-2022

Vote : le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

Décide devant l'urgence sociale et humaine d'octroyer **une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € au titre de la solidarité envers le peuple ukrainien**. Cette somme sera versée sur le compte bancaire de LA CROIX ROUGE FRANCAISE – DELEGATION TERRITORIALE DU TERRITOIRE DE BELFORT.

7. QUESTIONS DIVERSES :

- Le SYDED propose de faire une étude pour une chaufferie bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments municipaux. Le coût de l'étude serait d'environ 10 000,00 € subventionné à 70 %.

- Aire de jeux et city-stade : les dossiers de demandes de subventions (Département du Doubs, Caf, Région) sont en cours d'instruction. L'agence nationale du sport ne participera pas au financement des travaux. La prochaine étape sera la consultation des entreprises.

- Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril suivies des élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin. Les scrutins se dérouleront à la salle des fêtes de Dampierre les Bois.

- Le 16 mars à 18 h 00 à la salle des fêtes : réunion publique de présentation des travaux d'aménagement de la rue de Beaucourt.

- Le 7 avril à 17 30 à la salle des fêtes : réunion publique sur la colocation Ages et Vie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures

Affiché le 21 mars 2022

Le Maire, Marc TIROLE